

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon **Enquête publique relative au permis d'aménager de la Cour d'Honneur concernant l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal**

Par arrêté URB.24.00.A2, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager de la Cour d'honneur concernant l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 34 jours consécutifs,

du mercredi 8 janvier 2025 au lundi 10 février 2025 inclus

Le projet de permis d'aménager relatif à la Cour d'honneur de l'opération Saint-Jacques-Arsenal porte l'évaluation environnementale de l'ensemble de l'opération de requalification urbaine du site Saint-Jacques-Arsenal soumise à évaluation environnementale au titre de la rubrique 39b de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné M. LEON BILLEREY en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie de Besançon - Service ADS – Entrée B – 3^e étage - 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Besançon :
<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/urbanisme-voirie-travaux/enquetesconsultations/>

Le commissaire-enquêteur sera disponible pour accueillir le public :

- **Mercredi 8 janvier 2025 de 9h à 12h en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS - 3^e étage - Entrée B,**
- **Samedi 1^{er} février 2025 de 9h à 12h en Mairie de Besançon - salle MINJOZ - 6 rue Mégevand,**
- **Lundi 10 février 2025 de 14h à 17h en Mairie de Besançon - 2 rue Mégevand - Service ADS – 3^e étage - Entrée B.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

**Ville de Besançon - Service ADS,
Monsieur le commissaire-enquêteur - Permis d'Aménager de la Cour d'Honneur St-Jacques,
2 rue Mégevand 25 034 BESANCON.**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5869>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-5869@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles et consultables en ligne.

Toute information relative au projet peut être demandée à M. Eric SABY, Direction Urbanisme de la ville de Besançon, secretariat.urbanisme@besancon.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon – Service ADS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet de la ville de Besançon pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la Maire de la Ville de Besançon est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager, éventuellement modifié par le Maître d'ouvrage pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.